

**BONE, Robert et ANDERSON, Robert (dir.) (2017) *Indigenous peoples and resource development in Canada*. Concord, Captus Press, 506 p. ISBN 978-1-55322-351-1**

Julie Gobert

Volume 62, numéro 176, septembre 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063120ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063120ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

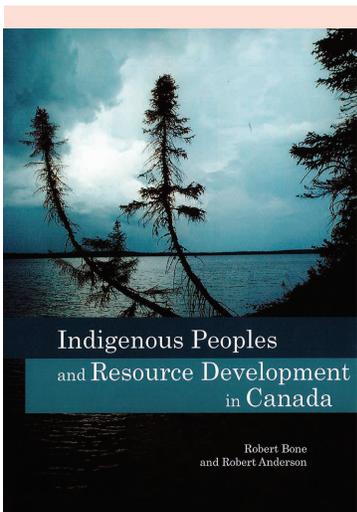
Gobert, J. (2018). Compte rendu de [BONE, Robert et ANDERSON, Robert (dir.) (2017) *Indigenous peoples and resource development in Canada*. Concord, Captus Press, 506 p. ISBN 978-1-55322-351-1]. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(176), 357–358. <https://doi.org/10.7202/1063120ar>

## Références

- CRESWELL, John W. (2009) *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches*. Thousand Oaks, Sage Publications.
- JOHNSON, R. Burke et ONWUEGBUZIE, Anthony J. (2004) Mixed methods research: A research paradigm whose time has come. *Educational Researcher*, vol. 33, n°7, p. 14-26.
- KIBICHO, Wanjohi (2007) *Tourisme en pays maasaï (Kenya): de la destruction sociale au développement durable*. Paris, L'Harmattan.

### Mesmin TCHINDJANG

Département de géographie  
Université de Yaoundé I  
Yaoundé (Cameroun)



BONE, Robert et ANDERSON, Robert (dir.) (2017) *Indigenous peoples and resource development in Canada*. Concord, Captus Press, 506 p.

ISBN 978-1-55322-351-1

L'ouvrage regroupe une sélection d'articles relativement courts, traitant sous plusieurs angles la manière dont les Premières Nations sont intégrées ou non dans les processus de décision ayant des incidences sur leur territoire et les ressources

présentes. Les projets d'exploitation des ressources sont à l'origine de traumatismes communautaires vécus par les Premières Nations (perte d'un territoire, de repères et de traditions, dégradation de l'environnement) qui ont longtemps été minimisés ou niés. Aujourd'hui, à la suite de mobilisations de grande ampleur et une jurisprudence qui s'est progressivement consolidée (Martin et Hoffman, 2008), la place des Autochtones tend à être reconnue, ainsi que leur perception singulière du territoire et leurs savoirs traditionnels qui ne se fondent pas sur les mêmes principes que ceux de la science occidentale (contributions de Bohensky et Maru; de Roburn *et al.*).

Aspirer, pour les Autochtones, à être parties prenantes des projets et à pouvoir bénéficier *a minima* de leurs retombées positives fait déjà partie d'une longue histoire judiciaire au Canada, sur laquelle reviennent fréquemment les articles

de cet ouvrage. Aussi, faut-il différencier les territoires vierges de tout traité entre la Couronne et les Premières Nations (Québec, Ontario, Yukon, etc.) de ceux sur lesquels, au cours de l'histoire de la colonisation, les Autochtones ont signé des accords éteignant leurs droits sur leurs territoires ancestraux en contrepartie d'un certain nombre de mesures (pas toujours bien appliquées) en leur faveur, comme les droits de chasse, de pêche ou de piégeage sur leurs territoires traditionnels et le droit de récolte sur les terres cédées situées à l'extérieur de leurs réserves (contribution de Dana *et al.*).

Pour le premier cas, des arrêts comme Calder c. British Columbia (1973), R. c. Van den Peet decision (1996), Delgamuukw c. British Columbia (1996), Haida (2004), Tsilhqot'in Nation (2014) ont contraint l'État fédéral, les provinces et de ce fait les aménagistes à prendre en compte les Premières Nations: obligation de consulter et d'accommoder les Autochtones (intégrer leurs intérêts dans le projet). Dans le second cas, les territoires sous-traités n'ont pas empêché les Premières Nations de négocier ou de poursuivre la Couronne ou ses représentants, que ce soit sur les territoires qu'ils détiennent ou ceux sur lesquels ils peuvent exercer des droits.

Aussi, de nombreux articles de l'ouvrage illustrent à travers une pluralité d'exemples comment les Autochtones conçoivent, négocient ou estent en justice pour avoir accès, valoriser ou préserver différentes ressources renouvelables (forêt, eau, etc.) ou non (pétrole, gaz, diamants, etc.). Et ce, en fonction des droits fonciers qu'ils ont sur le territoire: propriété, «usufruit» pour leurs pratiques... La constitution de réserves en milieu urbain renverse la perspective majoritairement traitée dans le livre, parce qu'elle permet à certaines communautés d'avoir accès au potentiel des villes (services, emplois, etc.) sur la base du règlement de revendications particulières et de droits fonciers issus de traités (contribution de Schneider *et al.*).

Cette lecture permet de constater que la reconnaissance des Autochtones comme interlocuteurs incontournables et leur intégration dans la gestion des ressources sont devenues indispensables, non seulement en application de la loi et de la jurisprudence, mais aussi pour éviter de longues procédures judiciaires et améliorer la performance des projets. Ainsi, les *Impact and benefits agreements* sont-ils de plus en plus utilisés et permettent aux communautés d'être parties prenantes: programmes de formation professionnelle, emplois réservés aux membres de la communauté, sous-traitance réservée à des entreprises

autochtones. Si l'ambition des négociateurs autochtones est avant tout d'améliorer la qualité de vie de leurs communautés (souvent dévastées par le chômage, des problèmes sanitaires, etc.) et la préservation de leurs pratiques traditionnelles, les Premières Nations ne partagent pas toutes les mêmes capacités de négociation. En outre, par leurs savoirs ancestraux, certaines touchées plus fortement que d'autres par les externalités négatives peuvent remettre en question la pertinence d'une (sur) exploitation de certains territoires.

Aussi, quelques questions peuvent être soulevées: ces «nouvelles» formes de contractualisation qui structurent la participation des communautés aux retombées positives constitue-t-elle réellement un changement de paradigme, une «nouvelle aurore» dans la manière de traiter les Autochtones (O'Reilly, 1999)? Permet-elle réellement aux communautés d'accéder à une certaine justice sociale (contribution de McCarthy *et al.*)?

Si la réponse apportée par une grande partie des articles de l'ouvrage est positive, cette forte dépendance aux ressources, à leur extraction et à leur valorisation a également son revers: celui de la vulnérabilité aux aléas économiques et à l'épuisement desdites ressources. De même, reste intact le spectre des problèmes environnementaux (les changements climatiques et leurs incidences sur certaines matières premières, la pollution, etc.) que pose l'exploitation non durable des ressources, surtout quand cette exploitation s'effectue de manière segmentée. Mais cela reste ici peu exploré.

## Références

O'REILLY, Kevin (1999) Impact benefit agreements: Tools for sustainable development? *Canadian Arctic Resources Committee – Northern Perspectives*, vol. 25, n°4, p. 1-16.

MARTIN, Thibault et HOFFMAN, Steven M. (dir.) (2008) *Power struggles. Hydroelectric development and First Nations in Manitoba and Quebec*. Winnipeg, University of Manitoba Press.

### Julie GOBERT

Lab'Urba, Université Paris Est  
Laboratoire Eau Environnement Systèmes Urbains  
École des Ponts ParisTech  
Paris (France)

BERTON-OFOUÉMÉ, Yolande (2017)  
*L'accès à l'alimentation dans les grandes villes (Asie, Afrique, Caraïbes)*.  
Paris, L'Harmattan, 272 p.

ISBN 978-2-34312-030-0

Pr Yolande BERTON-OFOUÉMÉ

L'ACCÈS À L'ALIMENTATION  
DANS LES GRANDES VILLES  
(Asie, Afrique, Caraïbes)



Préface d'Yvonnick Huet

L'Harmattan

L'ouvrage de Yolande Berton-Ofouémé capitalise sur les résultats du *Projet Agrisud international* (1988-2004) réalisé dans trois régions géographiques (Afrique, Asie, Caraïbes) connues pour leur vulnérabilité au risque d'insécurité alimentaire et à la pauvreté. Il est issu d'un travail doctoral en géographie alimentaire soutenu par l'auteure en 1996. Il s'inscrit dans la thématique générale de la sécurité alimentaire, largement abordée dans la littérature francophone depuis le *Sommet mondial sur l'alimentation* (1996). Mentionnons, entre autres, Jean-Louis Chaléard (1996), Maurizio Aragrande et Stefano Farolfi (1997) et Nicole Stäuble Tercier et Beat Sottas (2000).

Le sujet traité est d'un grand intérêt et surtout d'actualité. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde montre en effet que la faim gagne de nouveau du terrain. D'après les statistiques disponibles (FAO, 2017), le nombre de personnes sous-alimentées est croissant depuis 2014, notamment en Afrique et en Asie. Il s'élèverait à 815 millions en 2016. L'objet de l'analyse est de caractériser la demande alimentaire dans les grandes villes en vue de fournir des bases de connaissances pour l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire des citoyens, particulièrement des populations défavorisées.

L'urbanisation croissante dans les régions étudiées a constitué le point d'entrée de l'ouvrage, structuré en sept chapitres. L'usage des concepts récurrents depuis plusieurs décennies montre que la question de l'alimentation est particulièrement préoccupante (p. 18), et les résultats présentés sont dans l'ensemble bien justifiés en relation avec l'environnement des régions étudiées (p. 19). Le premier chapitre (p. 22-52) présente de façon exhaustive le cadre général des champs d'investigation en utilisant deux échelles spatiales: celle du pays et celle de la ville. Les caractéristiques de neuf villes sont présentées de façon détaillée. Le chapitre II (p. 53-84) situe le contexte, la justification, les cadres conceptuels et théoriques ainsi que les limites de l'étude. Le lien entre l'approvisionnement